

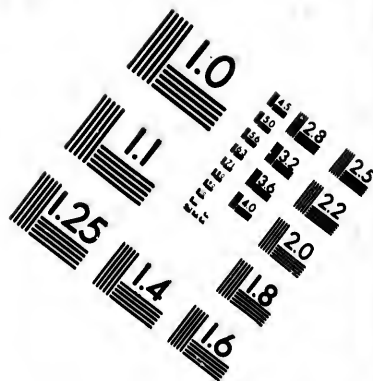
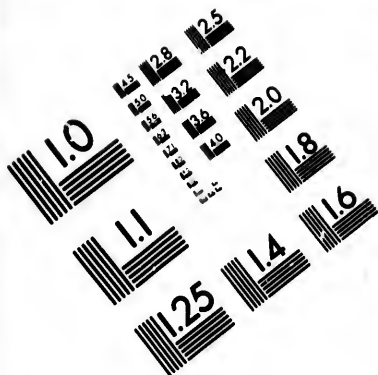
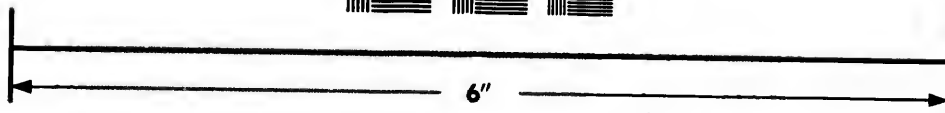
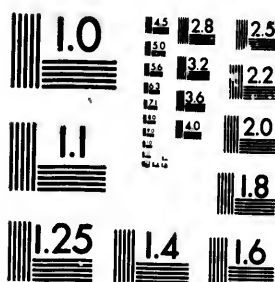


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| ☐ Coloured covers/
Couverture de couleur | ☐ Coloured pages/
Pages de couleur |
| ☐ Covers damaged/
Couverture endommagée | ☐ Pages damaged/
Pages endommagées |
| ☐ Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | ☐ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| ☐ Cover title missing/
Le titre de couverture manque | ☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| ☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | ☐ Pages detached/
Pages détachées |
| ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | ☒ Showthrough/
Transparence |
| ☐ Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | ☐ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| ☒ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | ☐ Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| ☐ Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | ☐ Only edition available/
Seule édition disponible |
| ☐ Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | ☐ Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| ☐ Additional comments:
Commentaires supplémentaires: | |

**This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.**

10X			14X			18X			22X			26X			30X		
12X			16X			20X			24X			28X			32X		

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

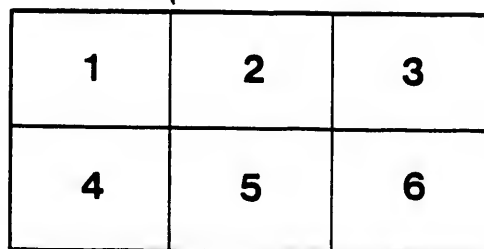
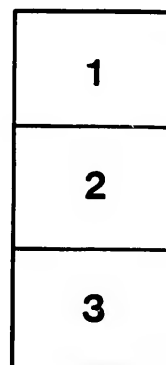
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol $\longrightarrow$ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole $\longrightarrow$ signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

rrata
to

pelure,
n à

1871

(No. 12.)

(Circulaire au Clergé.)

- I. Manière de tenir les comptes de fabrique.
- II. *Section diocésaine* de la Société des Messes.
- III. Etat actuel de la souscription en faveur du Collège de Sainte-Anne.
- IV. Recommandation de la *Gazette des Familles Canadiennes*.
- V. Qu'il faut acheter le Rituel et les Conciles Provinciaux.
- VI. Obligation d'envoyer le Rapport Annuel des Paroisses, et manière de le faire.
- VI. Avis sur les correspondances avec l'Archevêché.

ARCHÉVÊCHÉ DE QUÉBEC,
4 septembre 1871.

MONSIEUR LE CURÉ,

I

Dans ma visite pastorale de cette année, j'ai parcouru un quart du diocèse. J'ai remarqué dans les redditions annuelles des comptes de fabriques, une grande variété et quelquefois une certaine confusion. Plusieurs curés se sont plaint à moi de ce que la méthode prescrite dans l'appendice du rituel est surchargée de formules qui peuvent être abrégées sans le moindre inconvénient. D'ailleurs elle donne facilement lieu à des erreurs et à des omissions, parcequ'elle fait entrer au chapitre des recettes, des arrérages encore dûs, qu'il faut ensuite reprendre sous forme de dépense ou autrement, afin de connaître le véritable état de la caisse.

Pour obvier à ces inconvénients je vous envoie, avec la présente circulaire, une nouvelle méthode que j'ordonne de suivre désormais dans la reddition annuelle des comptes de fabrique, à commencer par ceux de la présente année. Vous remarquerez que je l'ai mise en piastres et centins afin qu'elle soit en harmonie avec les lois et l'usage général de la province.

Dans certaines paroisses cette reddition annuelle est inscrite dans un cahier exclusivement destiné à cet usage. Ailleurs on la met dans le cahier des délibérations de la fabrique. Cette dernière pratique est plus rationnelle, parce que la reddition annuelle des comptes se faisant en assemblée de la fabrique, il est tout naturel qu'elle soit inscrite avec les autres délibérations. Elle a encore cet avantage qu'elle évite la multiplicité des cahiers. C'est pourquoi je désire que l'on s'y conforme désormais.

Le cahier des recettes et dépenses journalières, autres que les revenus des banes, ou le *journal*, ne doit renfermer rien autre chose que le détail de chaque somme à mesure qu'elle est reçue ou payée. Les recettes sont entrées d'un côté et les dépenses de l'autre.

La tenue des comptes de banes demande un soin particulier. On doit avoir pour cela un cahier spécial qui renferme au moins autant de pages qu'il y a de banes. Au haut de la page doit se trouver la désignation d'un bane par rangée et par numéro. On trouvera ci-après un modèle dans lequel je suppose les banes payables d'avance tous les six mois : il sera facile d'adapter ce modèle à des tenures différentes.

Tous les six mois ou au moins à la fin de l'année, on aura soin de mettre dans le *journal* la somme totale perçue pour les banes, afin que la balance du *journal* soit la même que celle du compte annuel.

Dans quelques paroisses on a marqué soigneusement ce qui a été mis au coffre ou ce qui en a été retiré dans le cours de l'année, sans jamais indiquer quel était l'état de la caisse au commencement de l'année dont on rend compte. Il résulte de cette omission deux graves inconvénients : 1^o pour savoir quelle est à un moment donné la somme qui devrait être en caisse, il faut faire le relevé de tous les comptes de la fabrique, depuis le moment où il est constaté qu'il n'y

avait rien en caisse ; 2° dans le cas où il y aurait eu détournements de fonds ou vol, il serait impossible ne savoir quand et comment cela aurait eu lieu.

En suivant la méthode que je donne aujourd'hui, on évitera tous ces graves inconvénients, et la fabrique saura toujours au juste ce qu'elle a et ce qu'elle doit.

Je recommande instamment à MM. les Curés de suivre l'antique règle du diocèse qui exige que l'on ait, pour conserver l'argent et les papiers de la fabrique, un coffre solide à deux clefs différentes, dont l'une soit remise au marguillier en exercice et l'autre demeure entre les mains du curé.

Voici le modèle de la reddition annuelle des comptes, auquel on devra se conformer désormais.

COMPTES

*du Sieur X....., Marguillier en Exercice de cette paroisse de Saint
***, pour l'année mil-huit-cent.....*

(a) I. RECETTE.

	\$ cts.
(b) En caisse au premier janvier	25 05
(c) Casuel de l'année ***	18 10
Casuel de l'année courante	96 07
Quête de l'Enfant-Jésus	
en argent	\$10 75
et effets vendus	26 15 — 36 90
Arrérages de banes de l'année. ***	12 00
Rentes de banes de l'année courante	318 00
Quêtes dans l'Eglise	39 07
Dons en argent	\$3 00
" en effets vendus	2 50 — 5 50
Balance d'un emprunt de \$800 fait de M. N.....	450 00
Retiré de la Banque d'Epargnes	90 00
Balance (ou à compte) de la dette de M. N.....	210 00
Total	\$1300 69

(a) On ne doit mettre en recette que les sommes réellement reçues en argent.

(b) Il faut toujours commencer le chapitre de la recette par cet article, quand il y a eu un surplus l'année précédente.

(c) Il faut mettre dans des articles séparés les arrérages reçus de différentes années, par exemple, tant de l'année 1867, tant de l'année 1868. La même remarque s'applique aux arrérages des banes.

(d) Si on a reçu des effets, on doit en faire une liste exacte, mais n'entrer en recette dans le journal, et ensuite dans le compte annuel, que les sommes réellement payées par les acheteurs.

(c) II DÉPENSE.

	\$ cts.
(c) Déficit de l'année précédente	19 08
Effets achetés pour l'Eglise	125 75
" " " la sacristie	10 00
Salaire du bedeau	50 00
Réparations à l'Eglise	110 00
Entretien des ornements et blanchissage	30 00
Perte sur mauvaises monnaies	0 95
A compte sur le capital dû à M. X.....	275 00
Intérêts sur la dette	80 00
Déposé à la Banque d'Epargnes	100 00
(g) Prêté à M. N..... à 6 p 100	100 00
Assurance à l'Eglise de Saint X..... qui a été incendiée	56 00
Diverses petites dépenses	4 28
Sur la bâtisse de l'Eglise	200 00
Total	\$1161 06

Recette	\$1300 69
Dépense	1161 06

En caisse au 31 décembre \$139 63

(c) On ne doit mettre dépense que les sommes réellement payées en argent.

(f) Il faut toujours commencer le chapitre de la dépense par cet article, quand il y a eu un déficit l'année précédente.

(g) Aucun prêt ne doit se faire sans l'autorisation de la fabrique et ensuite de l'archevêque. Il en est de même pour les emprunts. La permission de l'archevêque doit être inscrite dans le cahier des délibérations de la fabrique. Le dépôt dans une banque d'épargne n'a pas besoin de permission spéciale parce que ce n'est qu'une manière plus sûre de mettre l'argent de la fabrique à l'abri du feu et des voleurs. Quelques uns trouvent peut-être étrange que ces dépôts soient inscrits au chapitre de la dépense, mais c'est le moyen d'arriver à connaître ce qui reste aux mains du marguillier à la fin de sa gestion. Le chapitre des dettes actives empêche que l'on ne perde de vue ces dépôts.

(h)

Arrérages de baux de l'année 1890	8 cts.
“ “ “ courante	10 25
Casuel de l'année 1890	35 00
“ “ courante	30 75
Sur loyer d'un lopin de terre	56 05
Capital prêté à M. X..... à 6 p 100	4 00
Intérêt de 2 mois sur le même	100 00
Capital prêté à M. Z..... à 5 p 100	1 00
Deux ans d'intérêt sur le même	50 00
Dépôt à la Banque d'Epargnes	5 00
Billet promissoire de M. Y..... à échoir le 1er juin prochain	310 00
Total	2627 05

IV DETTES PASSIVES

Encore dû à l'entrepreneur de l'Eglise, payable \$200 par	* etc.
année sans intérêts	2600 00
A M. N..... à 5 p 100	800 00
A M. S..... à 6 p 100	150 00
Deux ans d'intérêts sur cette dernière somme	18 00
Billet promissoire à la banque à échoir le 15 avril 1872	100 00
Total	\$3668 00

(h) Les deux chapitres des dettes actives et des dettes passives sont de la plus grande importance dans la reddition annuelle des comptes. Sans cela il est impossible de savoir où l'on en est dans ses affaires, et l'on est exposé à s'endetter outre mesure.

Par les comptes ci-dessus il appert qu'au 31 décembre mil-huit-cent 1° il y avait en caisse une somme de cent trente neuf piastres et soixante trois centins, laquelle somme a été comptée et vérifiée pardevant nous soussignés; 2° les dettes actives se montaient à six cent vingt sept piastres et cinq centins; 3° la fabrique devait trois mille six cent soixante huit piastres.

Fait en assemblée convoquée au prône de la messe paroissiale, réunie au son de la cloche, et présidée par nous, curé, soussigné, le.... jour de mil-huit-cent..... en présence des soussignés et de plusieurs autres qui n'ont su signer.

N.....

N.....

N.....Ptre. Curé.

MODELE DE CAHIER POUR LES BANCs

Banc No. 6, Rang du milieu, coté de l'Evangile.					
Somme annuelle.	LOCATAIRE.	Date du bail.	Payé.		
			janvier	juin.	année.
2 50	Joseph X.....	jan. 1867	1 25	1 25	1867
	" "	" "	1 25	1 25	1868
	" "	" "	1 25		1869
3 10	Pierre N.....	juin 1869		1 55	"
	" "	" "	1 55	1 55	1870

II

Il m'a été représenté que le nombre des membres de la société des messes s'est tellement accru qu'il devient très-difficile d'acquitter les messes dues pour les associés qui viennent à mourir. La même raison qui a jadis engagé les membres à séparer la section d'une messe de celle de trois messes, demande aujourd'hui que le diocèse de Québec forme une section à part. Durant la retraite bon nombre de curés ont donné leur nom pour faire désormais partie de la *section diocésaine de Québec*.

Ceux qui appartiendront à cette section ne diront désormais la messe que pour les associés défunts de quelque section que ce soit appartenant au diocèse de Québec ; et quand ils mourront la messe sera dite pour eux seulement par les prêtres du même diocèse qui sont membres de la société, à quelque section qu'ils appartiennent.

Ceux qui désirent continuer à être unis avec les prêtres des autres diocèses, formeront partie de la *section provinciale*.

La section des *trois messes* continuera d'être ce qu'elle a été jusqu'à présent.

Les prêtres du diocèse qui veulent faire partie de la *section diocésaine de Québec*, et qui ne se sont pas encore fait inscrire, sont priés d'envoyer leur nom au plus tôt au secrétaire de l'Archevêché ; il en sera dressé une liste qui sera publiée au commencement d'octobre.

III

Je suis heureux de pouvoir vous donner d'excellentes nouvelles sur les souscriptions en faveur du Collège de Sainte Anne.

Dans ma circulaire du 12 juin, je vous disais que les souscriptions et remises se montaient à

\$47629 00

Depuis ce temps on a promis

2021 00

Total 49650 00

Jusqu'à ce jour il a été reçu en argent	\$7633 00
" " " en remises	919 00
Total reçu	8552 00
On a payé en argent	7333 00
" " par remises	919 00
Total de dettes éteintes	8252 00

Il ne reste plus un seul billet à payer dans les banques.

Au moyen d'un emprunt fait à courte échéance et remboursable sur le premier quartier de la pension des élèves échu le 1er courant, le Collège a pu acheter ses provisions pour argent comptant, et réaliser ainsi une économie considérable sur le prix.

Je saisis avec joie cette occasion d'exprimer aux souscripteurs et aux créanciers qui ont fait des remises, combien je leur suis reconnaissant pour ce qu'ils ont fait en faveur de cette œuvre importante. Grand nombre de souscripteurs se sont empressés de répondre à mon invitation en anticipant leurs paiements en tout ou en partie et en fournissant ainsi le moyen d'éteindre dès cette année une plus grande partie du capital et des intérêts. Si, comme je l'espère fermement, le même zèle et la même générosité se manifestent dans les années suivantes, nous aurons atteint notre but avant le terme de dix ans qui avait été fixé primitivement.

Je prie instamment les souscripteurs qui n'ont pas encore payé, de s'empresser de le faire.

IV

M. Nazaire A. Leclerc, Ptre, publie depuis une couple d'années, une excellente petite *Gazette des Familles Canadiennes, journal religieux, agricole et d'économie domestique*, paraissant tous les quinze jours, au prix d'une demi piastre par année. Plusieurs curés l'ont déjà recommandée et ils rendent témoignage du bien qu'elle fait dans

les familles où elle est reçue. M. Leclerc ne désire être recommandé par moi au clergé, qu'afin de pouvoir consacrer à l'œuvre du Collège de Sainte-Anne la moitié du prix des nouveaux abonnements qu'il recevra. Ainsi en favorisant cette publication vous contribuerez à une double bonne œuvre, puisque tout en répandant dans votre paroisse une publication utile, vous grossirez la somme qui doit sauver du naufrage une de nos maisons d'éducation. C'est dans la paroisse de Saint Jean Chrysostôme de Lauzon, que demeure M. Leclerc.

V

Je crois devoir rappeler à MM. les Curés que Mgr. Baillargeon a ordonné que chaque fabrique eût à se prouver la nouvelle édition du rituel faite en 1870 chez Delisle. On ne doit pas se contenter d'avoir le petit extrait du rituel imprimé par le même en 1869.

Chaque prêtre devrait aussi avoir dans sa bibliothèque un exemplaire de nos conciles provinciaux.

VI

Je prie MM. les curés qui n'ont pas encore envoyé le rapport annuel sur leurs paroisses, de ne pas tarder à le faire.

Ceux qui sont chargés de plusieurs missions ou paroisses, devraient, dans leurs rapports et dans leurs lettres, mettre sur des feuilles séparées ce qui concerne chacune de ces missions ou paroisses, afin que dans les archives on puisse mettre ensemble tout ce qui concerne chaque paroisse ou mission.

Dans les rapports concernant les missions pour lesquelles la Propagation de la Foi fournit une aide, il est à désirer que l'on donne, outre des détails nécessaires sur la population, l'étendue, le nombre des baptêmes etc., le récit des faits capables d'édifier, tels que les conversions un peu extraordinaires, les morts où la main de Dieu semble se manifester, les paroles remarquables des néophytes etc. Cela fournirait matière à des récits très intéressants que l'on pourrait insérer dans le rapport qui se publie tous les deux ans sur les missions du diocèse.

VII

Dans les lettres et autres pièces officielles, on doit éviter avec soin de mettre sur une même feuille ce qui concerne des affaires de différente nature, dont les unes sont destinées à être conservées dans les archives et les autres demandent au contraire à être ensevelies dans l'oubli, comme serait, par exemple, une consultation sur des cas de conscience.

Toutes les pièces ou lettres destinées à être conservées aux archives, devraient être sur papier plus grand que le papier à billets et avoir une marge d'environ un pouce.

Recevez, Monsieur le Curé, l'assurance de mon sincère attachement.

✠ E. A. ARCH. DE QUÉBEC.

